ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 16 juin 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs

NOR : *SSAR2030319A*

Le ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation national et de jeunesse et la ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 modifiant l'arrêté du 13 février 2008 portant création de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu le procès-verbal du dépouillement des votes établi le 13 décembre 2018 à l'issue des élections pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines par délégation,

Arrêtent :

Article 1er

Sont nommés représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales :

Membres titulaires

Secrétaire administratif de classe normale

Dominique DUPIN (UNSA).
Sybille HUIBAN (CFDT).
Agnès CORDIER (FO).

Secrétaire administratif de classe supérieure

Vincent CAMPANO (UNSA).
Mathias LIEGEARD (CFDT).
Emmanuelle ALARCON-GARCIA (CGT).

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Ildy JEAN-LOUIS (UNSA).
Corinne DUPOUX (CGT).

Membres suppleants

Secrétaire administratif de classe normale

Stéphane BLANCHON (UNSA).
Christophe BIZET (CFDT).
Blandine FEBVRE (FO).

Secrétaire administratif de classe supérieure

Jean-Charles LAURENT (UNSA).
Maryan RYCHLINSKI (CFDT).
Laurent PARE (CGT).

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Yassine KROUCHI (UNSA).
Isabelle TETEGAN (CGT).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines

Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (SDGAP).

Nadine ROYER, cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C (SDGAP5) de la direction des ressources humaines.

Nelly VEDRINE, adjointe au chef du bureau des personnels jeunesse et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SDGAP8) de la direction des ressources humaines.

Mohamed BYBI, chef du bureau des personnels techniques et d'inspection es affaires sanitaires et sociales (SDGAP2) de la direction des ressources humaines.

Laurette PEGORARO, cheffe de section au bureau des personnels administratifs de catégorie A (SDGAP4) de la direction des ressources humaines.

Chantal DUCHESNE, secrétaire générale adjointe de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France.

Jean-Paul BOHEME, chef du département des moyens de la division des cabinets des ministères sociaux.

Membres suppléants

Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité à la direction des ressources humaines.

Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (SDGAP).

Mario NIHA, adjoint à la cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C (SDGAP5) de la direction des ressources humaines.

José Bernard FUENTES, secrétaire général de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine.

Vincent SEVAER, directeur adjoint des ressources humaines à la direction des ressources de l'agence régionale de santé Bretagne.

Sylviane BORDONADA, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales, correspondante handicap de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Claude FRANCK, chef de bureau des ressources humaines et des affaires générales à la direction générale de la cohésion sociale.

Maud MOQUE, responsable de formation à l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales, pour les autres questions :

Membres titulaires

Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

Nadine ROYER, cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C (SDGAP5) de la direction des ressources humaines.

Nelly VEDRINE, adjointe au chef du bureau des personnels jeunesse et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SDGAP8) de la direction des ressources humaines.

Mohamed BYBI, chef du bureau des personnels techniques et d'inspection es affaires sanitaires et sociales (SDGAP2) de la direction des ressources humaines.

Laurette PEGORARO, cheffe de section au bureau des personnels administratifs de catégorie A (SDGAP4) de la direction des ressources humaines.

Chantal DUCHESNE, secrétaire générale adjointe de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France.

Jean-Paul BOHEME, chef du département des moyens de la division des cabinets des ministères sociaux.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAITRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP-CCP au département contentieux et pré contentieux - direction des ressources humaines.

Mario NIHA, adjoint à la cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C (SDGAP5) de la direction des ressources humaines.

José Bernard FUENTES, secrétaire général de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine.

Vincent SEVAER, directeur adjoint des ressources humaines à la direction des ressources de l'agence régionale de santé Bretagne.

Sylviane BORDONADA, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales, correspondante handicap de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Claude FRANCK, chef de bureau des ressources humaines et des affaires générales à la direction générale de la cohésion sociale.

Maud MOQUE, responsable de formation à l'École des hautes études en santé publique.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 juin 2020.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD